



## DEUXIÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE TRÈS COURTS MÉTRAGES HANDI'CLAP EN VAUCLUSE / 2018.

Organisé par le Comité Départemental de la Prévention de la  
Désinsertion Professionnelle en Vaucluse.

**DIFFUSION DES FILMS SÉLECTIONNES  
ET REMISE DES PRIX  
PARRAINÉE PAR MADAME PELLET, ENTREPRISE PALGA, LAURÉATE DU  
CLAP D'OR 2016**

**LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 A LA SALLE POLYVALENTE DE MONTFAVET  
(84)**

### RÈGLEMENT DE PARTICIPATION :

- Ouvert aux entreprises publiques ou privées, associations, collectifs de salariés ou travailleurs indépendants souhaitant **rendre compte d'une expérience vécue de maintien ou reprise du travail d'un ou plusieurs collaborateurs en situation de handicap** ;
- Sous forme d'un court-métrage de **3 minutes** ; en format MPEG-4 (ou ISO/CEI 14496) compatible avec tout support HD ;
- Documentaire, documentaire/fiction, reportage sur le vif, interviews en situation, clips sont acceptés ;
- En auto-production ou non (prestataire\*) ;
- Le producteur aura obtenu l'autorisation de droit à l'image de toutes personnes apparaissant dans le film ;
- Le réalisateur et le producteur autorisent la diffusion publique du film le 19 Novembre 2018, et par la suite toute autre future diffusion en tant que **support de valorisation du maintien en emploi de personnes handicapées**, et ceci sans contrepartie financière ;
- S'engage à désigner un représentant le 19 Novembre 2018 pour présenter le film et débattre avec le public ;
- Date limite d'envoi du film : le **Mercredi 31 Octobre 2018** à **copil84@ssc-sarl.com**
- Date de remise publique des prix : **le lundi 19 Novembre 2018**
- Le jury constitué des membres du Comité organisateur procédera à la désignation des lauréats (Clap d'Or et Coup de Cœur) ; le prix du public fera l'objet d'un vote le 19 Novembre 2018. Les trophées seront remis le jour de l'événementiel après avoir regardé et échangé autour de tous les films sélectionnés sur le thème « Handicap et travail ».

\* Le Comité peut mettre en contact les participants souhaitant faire appel à un prestataire (pour captation d'images et montage) avec l'Association INSERCALL. Pour cela, se faire connaître par l'intermédiaire de [copil84@ssc-sarl.com](mailto:copil84@ssc-sarl.com)